

217C2263  
FR0000031122-FS0945

27 septembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AIR FRANCE-KLM**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 septembre 2017, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 septembre 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 157 541 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 0,05% du capital et 0,04% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	152 891	0,05	152 891	0,04
Bank of America, NA	4 650	ns	4 650	ns
<b>Total Bank of America Corporation</b>	<b>157 541</b>	<b>0,05</b>	<b>157 541</b>	<b>0,04</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché et de la réduction totale de contrats financiers à dénouement physique et monétaire portants sur les actions AIR FRANCE-KLM.

À cette occasion, la société Merrill Lynch International a franchi individuellement en baisse le même seuil.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant 376 929 059 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.